Image not found or type unknown

Rémunération fermeture exceptionnelle

Par **Shabiine**, le **29/09/2016** à **01:33**

Bonjour,

Je suis actuellement en cdi en tant qu'opticienne depuis 6 mois.
Cependant, voilà plusieurs fois que mon employeur prends la décision de fermer exceptionnellement le magasin et me déduis ces heures de fermeture de mon salaire. Est-ce légal?

Par **P.M.**, le **29/09/2016** à **08:33**

Bonjour,
L'employeur a une obligation de vous fournir du travail pour l'horaire prévu ou au moins de vous payer en conséquence, vous pourriez donc lui rappeler ses obligations...

Par **Shabiine**, le **29/09/2016** à **17:23**

À ce moment là y a t-il un support que je pourrais lui présenter afin de me défendre et d'argumenter les faits? Sinon il ne prendra pas en compte ma requête

Par **P.M.**, le **29/09/2016** à **17:50**

Si l'employeur ne sait pas ce qu'est un engagement contractuel cela devient difficile, à ce moment-là vous pourriez lui demander si vous pouvez venir travailler quand vous voulez, à l'heure que vous voulez et en repartir quand ça vous plait...
On pourrait citer l'Arrêt 99-43361 de la Cour de cassation :
[citation]le salarié qui se tient à la disposition de son employeur, a droit à son salaire peu important que ce dernier ne lui fournisse pas de travail[/citation]

Par **Shabiine**, le **29/09/2016** à **20:00**

Merci

Par **janus2fr**, le **29/09/2016** à **20:33**

[citation]À ce moment là y a t-il un support que je pourrais lui présenter afin de me défendre et d'argumenter les faits? Sinon il ne prendra pas en compte ma requête[/citation]
Bonjour,
Cela découle tout simplement du respect du contrat de travail. L'employeur s'y engage à vous fournir du travail et à vous payer, vous, vous vous y engagez à travailler !

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés